

| | | |
|---|---|---|
|  | Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges Section de la Moselle 24 rue du Cambout - 57045 METZ Cedex 1 tél : 03 87 75 59 67 | |
| | e-mail : folc@foen-nancy-metz.fr | site : www.foen-nancy-metz.fr |

Communiqué collèges :

Pour FO, le premier des gestes barrière, c'est la création des postes nécessaires !

Limitation du brassage des élèves : difficile à réaliser et désorganisatrice des enseignements en collège !

Les grands principes présentés par le ministre Blanquer, comme la limitation du brassage des élèves « *quand cela est possible* », sont impossibles à mettre en œuvre tant que le nombre d'élèves présents par jour dans les établissements n'est pas diminué. Ce qui est le cas dans les collèges. En effet, « *le brassage a lieu quasiment partout et à tout moment : à la cantine, dans la cour de récréation, au gymnase, au moment des entrées et des sorties d'élèves au portail, lors des déplacements dans les couloirs et aussi dans les transports scolaires. Les fléchages et zones mises en place avec du scotch ou de la peinture n'y changeront rien et ne permettront pas de l'éviter* » explique Mélanie, enseignante au collège du Ban-Saint-Martin.

Lors des interclasses, les fenêtres sont ouvertes pour aérer conformément au protocole. Dans ces conditions est-il raisonnable de laisser seuls 30 collégiens en attendant l'arrivée du professeur suivant ? Aucun établissement n'a assez de surveillants pour encadrer les élèves à ce moment-là !

Le maintien des classes dans la même salle, avec la meilleure volonté possible, conduit à une désorganisation des enseignements notamment quand ils nécessitent des salles spécialisées.

Quant au nettoyage des locaux, autant l'oublier, vu le nombre dérisoire d'agents dans les établissements, les absents n'étant quasiment jamais remplacés.

« *Les préconisations ministérielles contre le prétendu brassage s'avèrent un remède probablement pire que le mal* » résume Céline, responsable de la section syndicale FO qui a alerté les parents d'élèves de son collège sur les conséquences concrètes des mesures du nouveau protocole.

Pour FO, le ministre porte l'entière responsabilité de la dégradation de l'enseignement accéléré par la crise sanitaire. Celle-ci rappelle l'actualité des revendications au cœur de la grève appelée par les principales fédérations syndicales mardi 10 novembre, appuyée par les organisations lycéennes et la fédération des parents d'élèves FCPE :

- annulation des contre-réformes Blanquer et notamment de la réforme du lycée et du bac, retour à un bac national, avec des épreuves terminales et anonymes ;

- création immédiate de postes d'enseignants, de CPE, d'AED/AESH pour soulager les personnels et favoriser la distanciation sociale, annulation des 1800 suppressions de postes programmées pour 2021.

Metz, le 24 novembre 2020